

RÈGLEMENT RELATIF À LA SOUTENANCE DE THÈSE

ÉTUDIANTS CONCERNÉS:

Sont concernés les étudiants inscrits dans notre faculté en D.E.S de spécialité, de médecine générale, ou en «année de Thèse».

Ces étudiants peuvent soutenir leur thèse à partir du 4ème semestre d'internat (3 semestres validés).

NB Pour pouvoir soutenir sa thèse l'étudiant doit obligatoirement s'inscrire administrativement pour l'année universitaire en cours. Cette inscription permet à l'étudiant de soutenir sa thèse avant le 31 octobre – au plus tard - de l'année universitaire.

Si la thèse est soutenue au-delà de cette date, une réinscription sera exigée pour l'obtention du diplôme.

CONTACT:

Valentina PONCE

Tel. : 01.53.10.46.51

de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Merci de respecter les horaires

Faculté de Médecine Paris Descartes
Service Scolarité /Thèses d'exercice
15, rue de l'école de médecine
bureau 316

I-ORGANISATION DE LA SOUTENANCE

Président de Jury de la Faculté Paris Descartes :

L'étudiant commence par prendre contact avec l'ensemble des membres de son Jury afin de connaître leurs disponibilités. La séance est fixée en fonction des disponibilités de la salle des Thèses que le bureau des thèses peut vous communiquer par téléphone. Elle dure 1 heure par candidat et se tient à l'adresse suivante :

Faculté de Médecine Paris Descartes, 15 rue de l'Ecole de Médecine – 75006 PARIS-
Bâtiment de la Surélévation - Entresol - Salle BOUIN

Le Directeur de Thèse, éventuellement par l'intermédiaire de son candidat, soumet une proposition de Jury qui est entérinée par le Doyen, ainsi que des dates de soutenance.

Le Jury est présidé par un P.U-P.H. (Professeur des Universités - Praticien Hospitalier) et composé d'au moins 4 membres dont 3 enseignants titulaires des disciplines médicales (PU-PH ou MCU-PH) (Décret n°2004-67 du 16/01/04 relatif à l'organisation du 3^e cycle des études médicales).

Le Président du Jury peut regrouper plusieurs de ses candidats en une seule séance.

Une semaine au moins avant la date de la soutenance, une convocation sera adressée au candidat précisant la date, l'heure et la salle de soutenance.

Veillez transmettre, dans des délais convenables, un exemplaire de thèse à chacun des membres de votre Jury, en le tenant informé du lieu (adresse complète), de la date et de l'heure de la séance.

Président de Jury d'une autre Faculté :

Si le Président de Jury est extérieur à la Faculté de Médecine Paris Descartes, la soutenance aura lieu dans la faculté dont il dépend.

Les candidats doivent avoir, au préalable, contacté le Bureau des Thèses de la faculté d'« accueil », qui les informera de ses propres modalités d'organisation de la soutenance, des délais à respecter et de leurs propres périodes de fermeture.

L'étudiant accomplit toutes les formalités administratives dans son université d'origine.
Le dossier universitaire du candidat sera communiqué à la faculté concernée, puis retourné au Bureau des Thèses après la soutenance.

Pas de soutenance de Thèse au-delà du 30 juin.

II - DÉPÔT DE LA DEMANDE DU PERMIS D'IMPRIMER

La «demande du Permis d'imprimer» doit être déposée 4 semaines avant la date prévue de soutenance, ce délai est **IMPERATIF** et ne comprend pas les périodes de fermeture de la Faculté ou du Bureau des Thèses.

Pour obtenir le permis d'imprimer, le candidat devra obligatoirement :

- avoir une carte d'inscription de l'année en cours
- déposer au Bureau des Thèses, bureau 316 :
 - 1 exemplaire de la thèse, non relié, placé dans une chemise rigide avec rabats ou élastiques ; bibliographie, titre et quatrième de couverture compris.
Normes de présentation : consulter le « Guide pour la rédaction et la présentation des thèses » disponible sur le site de la Faculté.
 - 2 exemplaires de la page de titre de la thèse
Chaque page de titre devra être signée par le Président du Jury et par le Directeur de Thèse.
Les photocopies de signature et les signatures électroniques ne sont pas acceptées.
 - 2 exemplaires de la (ou des) page(s) de conclusion signée(s) (idem ci-dessus).
Ne pas confondre avec la quatrième de couverture !
 - Proposition de Jury dûment remplie de façon informatique, signée et tamponnée par le Directeur de Thèse
 - le Formulaire d'enregistrement destiné ultérieurement à la bibliothèque, dûment complété et signé. La traduction en anglais du titre et du résumé est facultative.
 - une enveloppe timbrée au tarif en vigueur avec son adresse
 - la photocopie - lisible - d'une pièce d'identité.

III - DÉLIVRANCE DU PERMIS D'IMPRIMER

8 jours *environ* après le dépôt, le manuscrit revêtu du permis d'imprimer signé par le Doyen de la Faculté de Médecine Paris Descartes, est tenu à la disposition du candidat (celui-ci est prévenu par téléphone ou par e-mail).

IV - IMPRESSION ET DÉPÔT DES THÈSES

Pour le Bureau des thèses : 1 exemplaire/papier (reliure thermocollée), et 1 exemplaire sur CD doivent être déposés au bureau des Thèses, au plus tard 3 semaines avant la date prévue de la soutenance.

Pour chaque membre du jury : l'étudiant transmet personnellement un exemplaire de sa thèse, 3 semaines avant la date projetée de soutenance.

Ne pas oublier sur la 4^{ème} de couverture (dos des exemplaires), le résumé, les mots clefs, ainsi que l'adresse de notre faculté.

Attention : Ceci concerne également les candidats qui ne soutiennent pas leur Thèse sur notre site, et qui ensuite, transmettront eux-mêmes leurs exemplaires de Thèse à la faculté d'« accueil » ou aux membres de leur Jury.

F.A.Q.

Soutenance de la Thèse : la séance

Combien de temps avant la séance dois-je arriver ?

Il est prévu un intervalle de 30mn entre chaque séance. Vous pouvez disposer de la salle ¼ d'heure à 20mn avant le début de la séance. A la fin de celle-ci, **la salle sera libérée AU PLUS VITE** pour la séance suivante (ou fermée par les appariteurs).

Quel matériel de projection est-il prévu ?

La salle est équipée d'un vidéo-projecteur (« Barco »). Sa télécommande vous sera remise par les appariteurs et techniciens, joignables avant la séance au **01.53.10.46.00**.

Vous devez vous munir de VOTRE ordinateur portable. De plus, il est conseillé d'avoir enregistré sa présentation sur clef U.S.B. (**Connexions problématiques avec MAC : PREVOIR ADAPTEUR**)

Quel temps m'est-il accordé pour la présentation de ma thèse ?

Il convient de vous adresser au Président du Jury, sachant que **la séance dure au total 1 heure** : Exposé, questions/réponses, délibération du Jury, prestation du Serment d'Hippocrate, libération de la salle. Vous exposerez oralement et publiquement le sujet de votre thèse, **en 10 à 15 minutes**, puis vous répondrez aux questions des membres du jury.

Où puis-je me procurer le Serment d'Hippocrate ?

Le texte vous en est remis en début de séance. Vous serez invité à le lire après la délibération du Jury.

Les membres du Jury porteront-ils une Toge ?

Des toges sont mises à la disposition du Jury. Une toge est également prévue pour le candidat.

Combien de personnes puis-je inviter ?

La salle BOUIN comporte **une cinquantaine de places assises**. Si l'assistance est plus nombreuse, veuillez en informer les appariteurs. N.B. : En cas de séance spéciale « Thèses regroupées », chacun des candidats devra veiller à réduire le nombre de ses « invités ».

Puis-je organiser un « Pot de Thèse » ?

Il n'est pas prévu de salle particulière pour les « Pots de Thèse ».

Cependant, afin de vous éviter une location onéreuse d'un salon privé extérieur à la faculté, nous mettons à votre disposition un espace, près de la salle Bouin. Cet espace comporte une très grande table.

Après le buffet, vous veillerez à la débarrasser, à la nettoyer et à évacuer les déchets. (Prévoir des sacs-poubelles).

Si une autre séance de Thèse suit la vôtre, un minimum de discrétion sera de rigueur.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce lieu est mis gracieusement à la disposition de tous les candidats, sans ordre de priorité : Nous dégageons toute responsabilité en ce qui concerne les désagréments possibles, en particulier ceux liés à l'affluence des candidats, très nombreux en certaines périodes (octobre, avril, juin).

Par ailleurs, nous vous rappelons que les enfants présents aux thèses et aux pots de thèse doivent demeurer sous la surveillance de leurs parents et sont sous leur entière responsabilité.

Y a-t-il un réfrigérateur ?

Oui. Il se trouve dans la salle faisant office de vestiaire pour les enseignants. N.B : Cette salle, attenante à la salle BOUIN, ne doit pas être utilisée pour votre « Pot de Thèse ».

Puis-je installer le buffet avant la séance ?

Non. D'une part, l'espace ne sera peut-être pas encore libéré par le candidat précédent. D'autre part le buffet doit rester sous votre surveillance, ainsi que tous vos effets personnels. Nous vous conseillons de « déléguer » l'installation du buffet à quelqu'un de votre entourage.